



EXTRAIT
 du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 24 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 18 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 18 septembre 2020
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 29 septembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. JANOT à partir de 20h00 (absent du point n° 14 au 26 inclus).

POUVOIRS :

M. Guillaume LAUSSU, donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
 M. Olivier COUSIN, donne pouvoir à M. Julien RELAUX,
 Mme Sandra LARTIGAU, donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
 M. Michel GUILLEMIN, donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 M. Benoît LAMIABLE, donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
 M. Guillaume SEGUIER, donne pouvoir à M. Alexis ARRAS,
 M. Patrice BOUCAU, donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 M. Bruno JANOT à partir de 20h00 donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI (du point n° 14 au 26 inclus).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny

OBJET : CREMATORIUM MUNICIPAL - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REVISION TARIFAIRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants ainsi que L.2121-19,

Accusé de réception en préfecture
 040-21400887-20200924-20200924-20-DE
 Date de télétransmission : 29/09/2020
 Date de réception préfecture : 29/09/2020

VU la délibération en date du 10 juin 1999 attribuant une délégation de service public pour la construction et la gestion du crématorium de Dax,

VU la convention de délégation de service public en date du 12 juillet 1999 conclue avec la société OGF pour la construction et la gestion du crématorium de Dax, et notamment son article 19,

VU l'avis favorable de la commission finances du 16 septembre 2020.

CONSIDERANT que, conformément à l'article 19 du contrat de délégation de service public, la révision des tarifs pourra intervenir une fois par an à la date anniversaire de la mise en service du crématorium soit le 12 septembre de chaque année,

CONSIDERANT que le délégataire a communiqué une demande de révision tarifaire, accompagné d'un dossier, joint en annexe à la présente délibération, relatif à l'application de la clause de révision tarifaire et à l'approbation de la nouvelle grille tarifaire,

CONSIDERANT que l'application de la clause de révision tarifaire fait état d'une variation des tarifs de -4,10 % par rapport à l'année précédente,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'approuver les éléments de révision des tarifs pour l'entrée en vigueur des tarifs au 12 septembre 2020.

SUR PROPOSITION DE Mme ERIDIA Martine, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR, DECIDE

D'APPROUVER la révision annuelle des tarifs du crématorium, en application de l'article 19 du contrat de concession, telle qu'annexée à la présente délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-20200924-20-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020
2